



Monsieur Jean-Marc BOUSSET
Président du SYBERT

A

Monsieur le Président AMORCE
18, rue Gabriel Péri
69100 VILLEURBANNE

Réf. : JMB/1-28092026

Dossier suivi par : JM BOUSSET / Mathieu BERGEZ

Objet : Structure candidate au Conseil d'Administration d'AMORCE

Besançon, le 28 septembre 2026

Monsieur le Président,

Le SYBERT (Syndicat de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets) a l'honneur de vous présenter sa candidature afin de rejoindre votre association, qui fédère les collectivités engagées dans la gestion et le traitement des déchets.

Acteur public de référence sur son territoire, le SYBERT assure, depuis sa création, une mission essentielle de service public au bénéfice des habitants et des collectivités adhérentes. Fort de ses équipements structurants – centre de valorisation énergétique, centre de tri, réseau de déchetteries et installations de massification – notre syndicat œuvre quotidiennement pour une gestion durable, performante et responsable des déchets.

Au-delà de ses missions opérationnelles, le SYBERT s'inscrit pleinement dans une dynamique d'innovation et d'adaptation face aux enjeux environnementaux actuels : réduction des déchets à la source, amélioration du tri, valorisation matière et énergétique, et accompagnement des évolutions réglementaires, notamment en matière de responsabilité élargie du producteur (REP).

Rejoindre votre association représente pour notre collectivité une opportunité stratégique majeure. Nous souhaitons intégrer un réseau d'échanges, de partage d'expériences et de réflexion collective, afin de contribuer activement aux travaux menés, tout en enrichissant nos propres pratiques. Convaincus que les défis liés à la gestion des déchets appellent des réponses concertées, nous aspirons à participer pleinement à la construction de solutions innovantes, durables et adaptées aux réalités territoriales.

Par notre engagement, notre expertise technique et notre volonté politique affirmée, le SYBERT entend être un partenaire actif et constructif au sein de votre association.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

JM BOUSSET
Président du SYBERT

SYBERT
4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon cedex
03 81 21 15 60
contact@sybert.fr



Monsieur Jean-Marc BOUSSET
Président du SYBERT

A

Monsieur le Président AMORCE
18, rue Gabriel Péri
69100 VILLEURBANNE

Réf. : JMB/1-28092026

Dossier suivi par : JM BOUSSET / Mathieu BERGEZ

Objet : Candidature au Conseil d'Administration d'AMORCE

Besançon, le 28 septembre 2026

Structure Candidate au Conseil d'administration d'AMORCE :

Dénomination de la structure : SYBERT

Adresse postale de la structure adhérente : 4 rue Gabriel Plançon 25000 BESANCON

Délégué titulaire

Nom Prénom : BOUSSET JEAN-MARC

Né le : [REDACTED]

Fonction au sein de votre structure : Président du SYBERT

Tél. professionnel : [REDACTED]

Tél. portable : [REDACTED]

Adresse mail : [REDACTED]

Déléguée suppléante

Nom Prénom : GARNIER CHRISTOPHE

Née le : [REDACTED]

Fonction au sein de votre structure : 6^e Vice-Présidente en charge de la valorisation énergétique

Tél. professionnel : [REDACTED]

Tél. portable : [REDACTED]

Adresse mail : [REDACTED]

Je soussigné Jean-Marc BOUSSET présente la candidature du SYBERT dont je serai le représentant délégué, au sein du collège des « **Collectivités** » du Conseil d'administration d'AMORCE et accepte le mode de scrutin mis en place par l'association AMORCE conformément aux statuts de l'association et à son règlement intérieur.

Profession de foi

Candidature de Jean-Marc BOUSSET au Conseil d'administration d'AMORCE

Élu local depuis 1995, j'ai construit mon parcours autour d'une conviction simple : **l'action publique locale doit conjuguer proximité, responsabilité financière, efficacité du service public et capacité à préparer l'avenir.**

Depuis 1995, j'exerce des responsabilités au sein de ma commune de Pouilley-les-Vignes et de Grand Besançon Métropole. J'ai été **adjoint au maire chargé des finances pendant trois mandats**, avant de devenir maire en 2014, fonction que j'exerce aujourd'hui.

Parallèlement, je suis **conseiller communautaire de Grand Besançon Métropole depuis 1995** et je représente cette collectivité au sein du SYBERT, Syndicat de Besançon et sa région pour le traitement des déchets.

Cette implication dans le domaine des déchets m'a conduit à exercer, depuis 2001, les fonctions de **vice-président du SYBERT chargé des finances**, avant d'en devenir **président en mai 2026**.

Ces responsabilités successives m'ont permis d'acquérir, au fil des années, une expérience particulièrement concrète de la gestion des collectivités et des syndicats intercommunaux : préparation et suivi des budgets, arbitrages financiers, programmation des investissements, analyse des coûts, conduite de projets, dialogue avec les élus et compréhension des enjeux techniques et réglementaires.

Une expérience financière au service de décisions responsables

La gestion financière constitue un fil conducteur de mon parcours.

Elle m'a appris qu'un projet, aussi pertinent soit-il sur le plan environnemental ou technique, doit également pouvoir être **financé, maîtrisé dans la durée et expliqué aux citoyens**.

Dans le domaine des déchets, cette exigence prend une dimension particulière. Les collectivités doivent aujourd'hui répondre à des objectifs environnementaux toujours plus ambitieux, tout en maîtrisant la dépense publique et en garantissant la qualité du service rendu.

C'est cette recherche permanente d'un **équilibre entre ambition environnementale, efficacité technique et soutenabilité financière** que je souhaite également porter au sein d'AMORCE.

Le monde des déchets : un secteur en pleine transformation

Mon engagement au SYBERT m'a également permis de mesurer combien le secteur des déchets est devenu un domaine stratégique pour nos territoires.

Derrière le simple geste du tri se trouvent désormais des enjeux considérables : prévention et réduction des déchets, collecte, tri, valorisation, traitement, énergie, évolution des comportements, développement de nouvelles filières et maîtrise des coûts.

C'est aussi un secteur dans lequel les **technologies évoluent rapidement**, avec des équipements de plus en plus performants et des solutions techniques qui permettent d'améliorer la valorisation des matières et de l'énergie.

Cette combinaison entre **enjeux environnementaux, innovations techniques, contraintes réglementaires et responsabilités financières** rend le domaine particulièrement passionnant.

Elle nécessite des élus capables de comprendre les évolutions techniques, mais aussi d'en mesurer les conséquences concrètes pour les collectivités et leurs habitants.

Mettre l'expérience acquise au service d'AMORCE

Après plus de trente années de mandat local, je souhaite aujourd'hui mettre cette expérience au service d'une démarche collective.

Ma candidature au conseil d'administration d'AMORCE s'inscrit dans cette volonté de **faire bénéficier le réseau de l'expérience d'un élu de terrain**, confronté quotidiennement aux réalités de la gestion locale.

Je souhaite notamment apporter :

- **une expérience de longue durée des collectivités locales et de l'intercommunalité ;**
- **une expertise financière**, acquise à travers plusieurs décennies de responsabilités ;
- une connaissance concrète du fonctionnement d'un syndicat de traitement des déchets ;
- une expérience de la conduite et du financement de projets structurants ;
- une capacité à mettre en relation les enjeux techniques, environnementaux et financiers
- une approche fondée sur le dialogue entre collectivités et sur le partage des expériences.

Je suis convaincu que la force d'AMORCE repose précisément sur cette capacité à **rassembler les collectivités, confronter les expériences et construire ensemble des réponses adaptées aux réalités des territoires.**

Une candidature tournée vers l'avenir

Les prochaines années seront déterminantes pour nos collectivités.

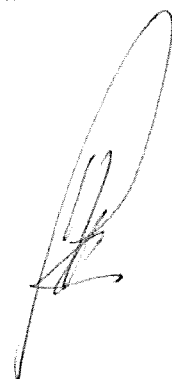
La réduction des déchets, l'amélioration du tri et du recyclage, la valorisation des matières et de l'énergie, l'innovation technologique et la maîtrise des coûts constituent autant de défis auxquels nous devons répondre collectivement.

Fort de mon parcours d'élu, de mes responsabilités financières et de mon engagement de longue date dans le domaine des déchets, je souhaite prendre toute ma part à cette réflexion.

Être candidat au conseil d'administration d'AMORCE, c'est pour moi prolonger un engagement commencé il y a plus de trente ans : celui d'un élu de terrain qui souhaite mettre son expérience, ses compétences et sa connaissance des collectivités au service de l'intérêt général.

Je souhaite aujourd'hui poursuivre cet engagement au sein d'AMORCE, avec la même exigence : **défendre les intérêts des collectivités, favoriser l'innovation, partager les bonnes pratiques et contribuer à construire des politiques publiques des déchets à la fois ambitieuses, efficaces et financièrement responsables.**

Jean-Marc BOUSSET
Maire de Pouilley-les-Vignes
Président du SYBERT
Conseiller communautaire de Grand Besançon Métropole



RAPPORT ANNUEL 2025



ÉDITO



CYRIL DEVESA
Président du SYBERT

Un mandat s'achève. Avant de rendre compte des réalisations de cette année, je veux prendre le temps de ce qui s'impose rarement dans la vie d'un élu : témoigner.

Témoigner de la fierté qui est la mienne d'avoir présidé le Sybert. Non pas la fierté des discours de tribune, mais celle, plus intime, de celui qui a vu de près comment une équipe transforme des contraintes techniques et réglementaires en service public de qualité, année après année, sans relâche.

2025 aura été une année pleine.

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) a atteint ses objectifs de tonnages, de production de vapeur et d'électricité – résultat d'un travail rigoureux conduit par Valaxion aux côtés des équipes du Sybert. Les négociations engagées avec l'exploitant doivent maintenant aboutir à un accord qui sécurisera l'exploitation jusqu'en 2028 : c'est un dossier que je transmets avec confiance à mes successeurs, les fondations sont solides.

Le centre de tri, lui, a franchi une étape décisive avec la modernisation permettant le passage au flux développement : plus de matières captées, moins de refus, et le maintien des aides CITEO. Une bonne nouvelle pour le territoire, et pour la planète.

La sécurisation du site avec le Fire Rover, solution de défense contre l'incendie, complète cette modernisation avec le sérieux qui s'impose.

Les premiers coups de pelleteuse du nouvel éco-centre d'Ornans marquent, eux, le début d'une promesse faite aux habitants du secteur.

Et les journées portes ouvertes, dont le succès ne se dément pas, rappellent que nos concitoyens sont curieux et attachés à comprendre ce que nous faisons de leurs déchets – à nous de continuer à leur ouvrir les portes.

Ce qui me touche le plus, au fond, c'est la montée en puissance de nos actions de prévention. Voir l'espace pédagogique s'animer, les enfants comprendre, les habitudes changer : c'est là que le travail d'un syndicat comme le nôtre prend tout son sens. Pas seulement traiter, mais éduquer. Pas seulement gérer, mais convaincre.

Je pars avec la certitude que le Sybert est entre de bonnes mains : celles de ses agents, de ses partenaires, et de ceux qui prendront la suite. C'est le plus beau bilan qu'un élu puisse dresser.

SOMMAIRE

- 4 Le SYBERT en quelques mots
- 6 Organisation politique
- 7 Finances
- 10 Temps forts 2025
- 12 2025 en chiffres

Réduire les déchets/informer

- 14 Communication
- 15 Prévention

Valoriser/recycler

- 18 Valorisation organique
- 20 Éco-centre
- 22 Tri & valorisation matière
- 24 Zoom sur...
- 26 Installation de tri massification
- 28 Valorisation énergétique

- 30 Glossaire
- 31 Perspectives 2026



LE SYBERT EN QUELQUES MOTS

Les compétences du SYBERT

Le SYBERT est un établissement public en charge du traitement des déchets de ses trois communautés membres. Celles-ci ont gardé la compétence «collecte des déchets» et ont délégué la partie «traitement» au SYBERT. Le SYBERT gère le transfert, le tri et le traitement des déchets grâce à divers équipements et installations :



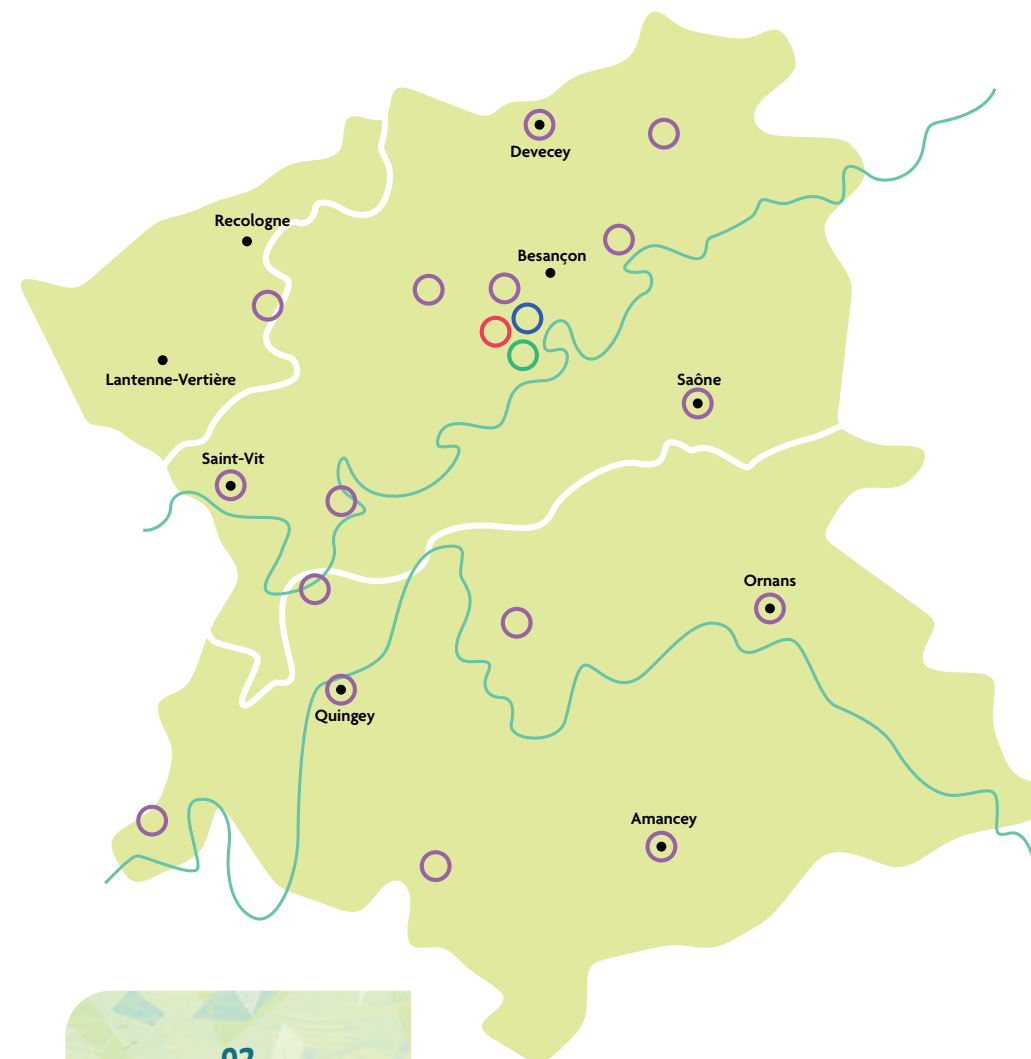
Au-delà de sa compétence «traitement», le SYBERT mène des actions de...

prévention par la sensibilisation

à la réduction des déchets et l'accompagnement de projets d'économie circulaire,

développement du compostage

individuel et collectif.



93 personnes employées par le Grand Besançon Métropole sont mises à disposition du SYBERT via une convention. Elles sont réparties sur 3 sites et 16 éco-centres.

32
femmes

61
hommes

- Éco-centres
- Centre de tri (CDT)
- Unité de valorisation énergétique (UVE)
- Installation de tri-massification (ITM)

45 délégués titulaires et 45 délégués suppléants siègent au SYBERT, dont :

3 de la Communauté de communes Val Marnaysien (CCVM)

9 de la Communauté de communes Loue Lison (CCLL)

33 de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM)

3 collectivités

161 communes

230 997 habitants

1 250 km²
soit environ 1/3 du département du Doubs

ORGANISATION POLITIQUE



Cyril Devesa
Président du SYBERT



Jean-Marc Bousset
1^{er} Vice-président, en charge des finances



Nadine Dussaucy
2^e Vice-présidente, en charge de la communication



Olivier Legain
3^e Vice-président, en charge de la prévention



Claudine Caulet
4^e Vice-présidente, en charge de la valorisation organique



Jean-Claude Stadelmann
5^e Vice-président, en charge des éco-centres zone 1



Didier Aubry
6^e Vice-président, en charge des éco-centres zone 2



André Terzo
7^e Vice-président, en charge du tri



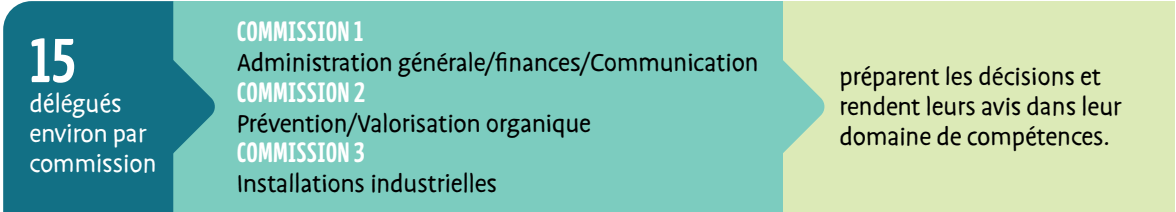
Anthony Nappiez
8^e Vice-président, en charge de la valorisation énergétique

L'organisation politique du SYBERT s'articule autour de différentes instances :

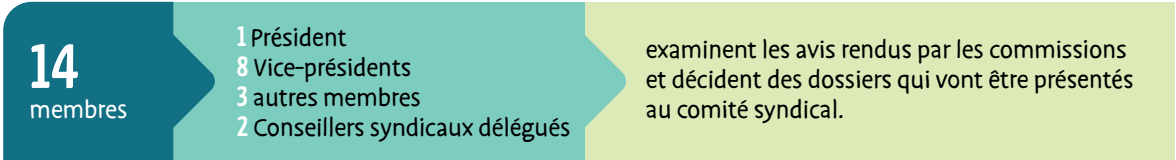
COMITÉ SYNDICAL



3 COMMISSIONS



BUREAU



FINANCES

Dépenses réalisées en 2025

Le SYBERT est un établissement public sans fiscalité propre. Ce sont donc les collectivités adhérentes qui concourent essentiellement à son financement.

31,7 M€
de dépenses
réalisées en 2025

Fonctionnement

22 969 969 €
de dépenses

27 595 937 €
de recettes

Investissement

8 689 420 €
de dépenses

7 114 164 €
de recettes



Comment est financé le SYBERT ?

Les contributions des communautés adhérentes sont appelées, soit à l'habitant, soit à la tonne. Depuis plusieurs années, le SYBERT s'efforce à diversifier ses revenus afin de limiter la part des contributions de ses adhérents dans ses recettes globales de fonctionnement.

PART DES CONTRIBUTIONS DES ADHÉRENTS DANS LES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT

51,85 %

2 méthodes de calcul :

À L'HABITANT

(population INSEE) pour financer les compétences Administration générale et Communication, Prévention, Valorisation organique, Éco-centres et Installation de tri-massification.

À LA TONNE

pour les déchets traités par le centre de tri et l'unité de valorisation énergétique.

48,15 %

des recettes globales sont issues d'autres sources

13,41 % REVERSEMENTS/SUBVENTIONS ET VENTES DE MATIÈRES LIÉES AU CONTRAT UNIQUE CITEO

13,36 % REPRISE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2024

11,73 % VENTE DE MATIÈRES, DE PRODUITS ET D'ÉNERGIE PROVENANT:

- ▶ du centre de tri (papiers et emballages)
- ▶ des éco-centres (ferrailles, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques...)
- ▶ de l'unité de valorisation énergétique (vapeur et matériaux ferreux et non ferreux)

3,67 % FACTURATION DES SERVICES ET TGAP

(apports des professionnels en éco-centre, au centre de tri et à l'UVE)

5,98 % RECETTES AUTRES



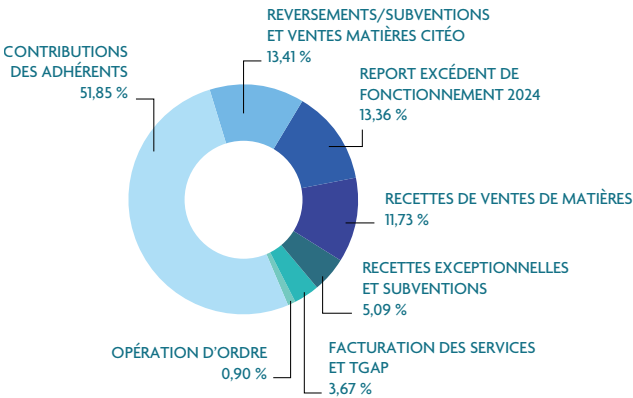
Jean-Marc Bousset
1er Vice-président,
en charge des finances

“

La gestion financière du SYBERT sur la période 2020-2026 s'est inscrite dans un cadre budgétaire exigeant pour répondre à l'enjeu de la transition écologique. Le SYBERT a dû faire des choix structurants et pesant sur sa capacité d'autofinancement, entre inflation, hausse des coûts énergétiques, durcissement des normes environnementales et revalorisation des marchés de collecte et de traitement, ainsi qu'une nécessaire modernisation des équipements et des infrastructures.

Ces choix politiques visent une soutenabilité financière à long terme en diminuant les volumes à traiter. Elles traduisent une volonté d'anticipation plutôt que de subir les évolutions réglementaires.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



CONTRIBUTIONS DES HABITANTS (EN €)

COMPÉTENCE	CONTRIBUTION	IMPACT
Administration générale Communication	3 € HT/an/hab	3 € HT/an/hab
Prévention	2,30 € HT/an/hab	2,30 € HT/an/hab
Valorisation organique	2,10 € HT/an/hab	2,10 € HT/an/hab
Éco-centre	20,50 € HT/an/hab	20,50 € HT/an/hab
ITM	3 € HT/an/hab	3 € HT/an/hab
Tri	135 € HT/t	8,89 € HT/an/hab
Valorisation énergétique (sans TGAP)	153 € HT/t	19,35 € HT/an/hab

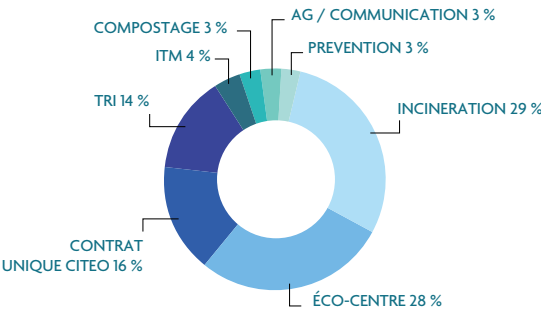
SOIT UN TOTAL DE 59,14 € HT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

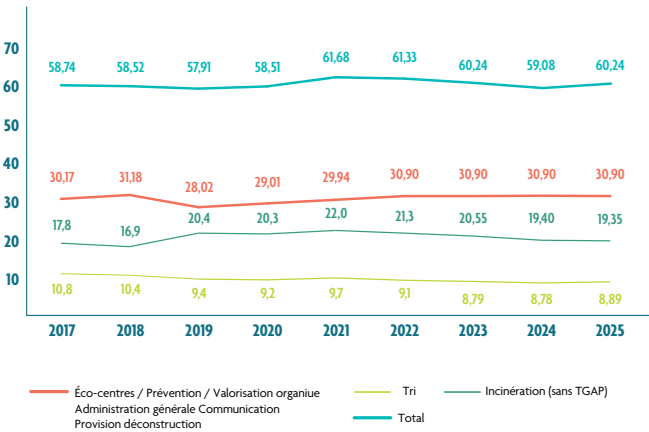
Cette compétence comprend le fonctionnement général du SYBERT, les locaux, le personnel de l'administration générale ainsi que la communication institutionnelle.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

(% par compétence)



ÉVOLUTION DE LA FACTURATION PAR HABITANT PAR AN (EN € HT)



3% des dépenses de fonctionnement du SYBERT soit :

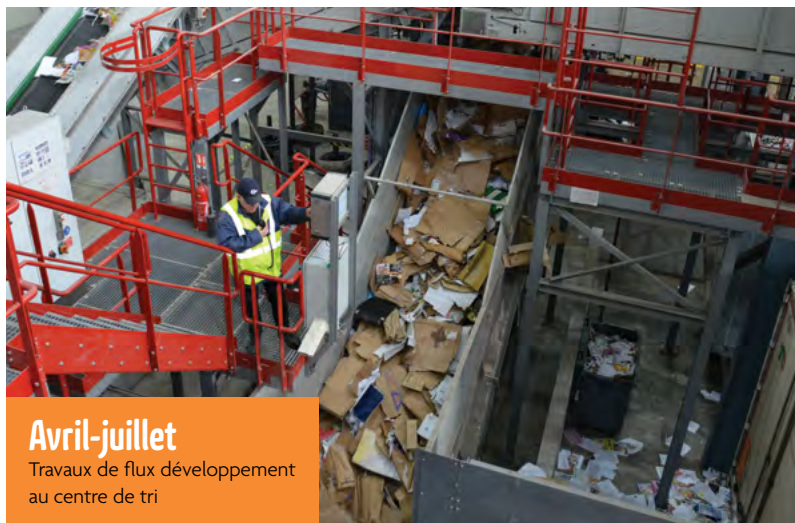
794 153 €

TEMPS FORTS 2025



9 janvier

Lancement de la nouvelle charte graphique
lors de la cérémonie des vœux



Avril-juillet

Travaux de flux développement
au centre de tri



Juin

Campagne de promotion de l'initiative
« En Boîte Le Plat »



29 août

Cérémonie de pose de la 1^{re} pierre
de l'éco-centre d'Ornans



23 novembre

Fête du réemploi et de la réparation
à la salle des fêtes de Lantenne-Vertière



27 septembre

Journée portes ouvertes

2025 EN CHIFFRES...

93
personnes

74
agents techniques

16
agents administratifs

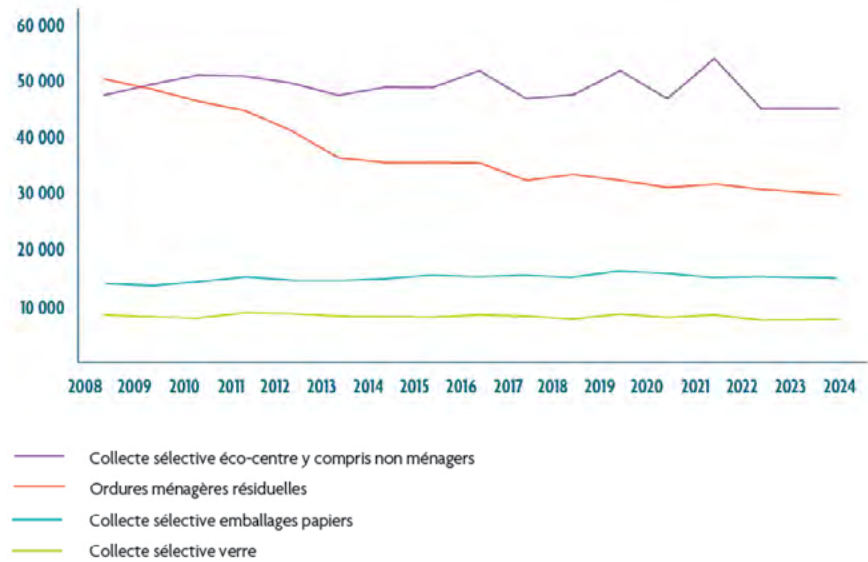
3
animateurs


671 680
visiteurs en éco-centres
663 418 en 2024, soit + 1,25 %

**1 319**
usagers accueillis
au siège du SYBERT

**6 044**
badges distribués
pour accéder aux éco-centres

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS DU SYBERT (EN TONNES)



102 828 t
de déchets traitées
102 428 t en 2024

dont
50 461 t
en éco-centres
49 924 t en 2024

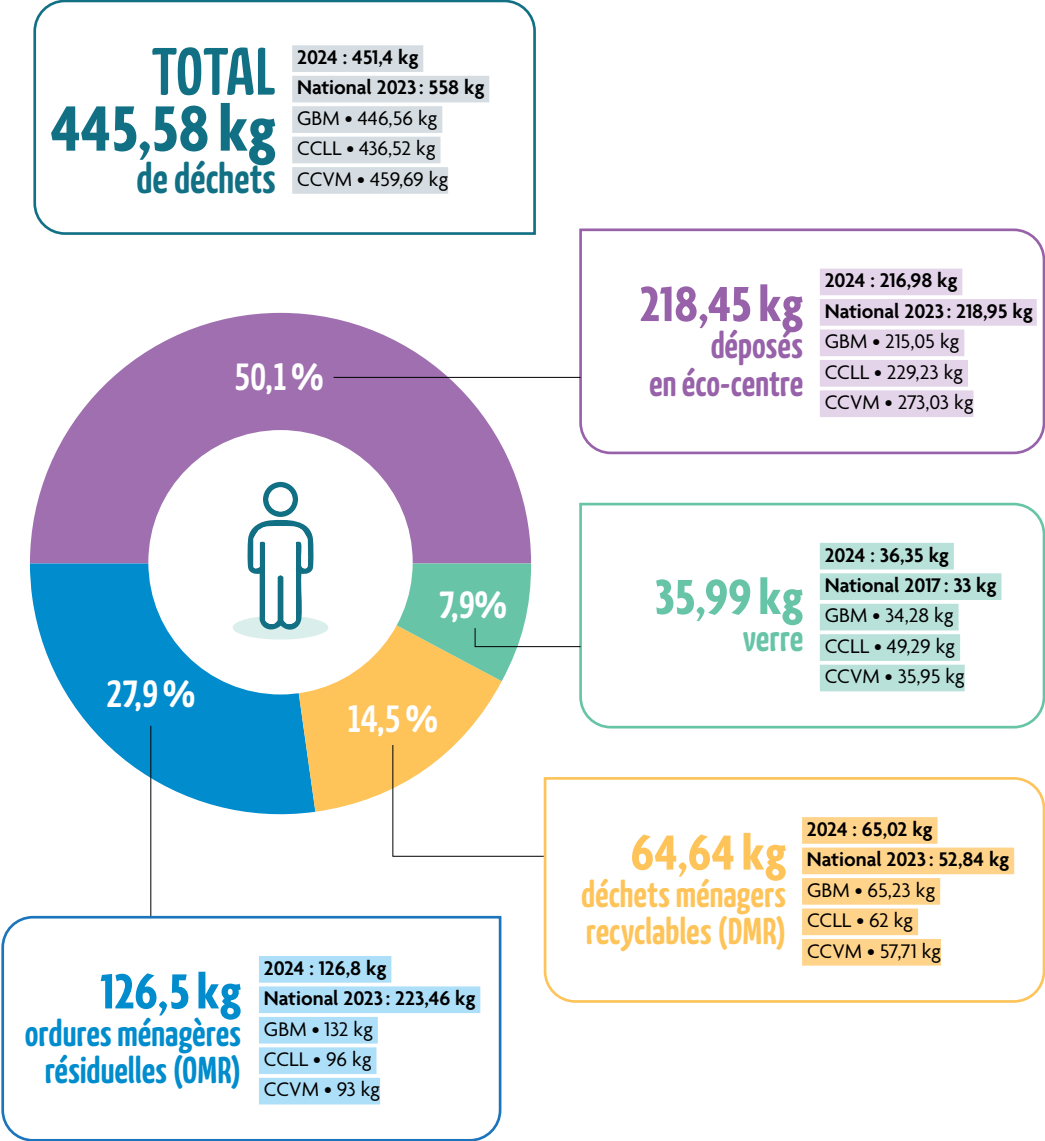
29 211 t
d'ordures ménagères
résiduelles
29 180 t en 2024

14 874 t
d'emballages
et de papiers
14 961 t en 2024

8 282 t
de verre
8 363 t en 2024

Poids par habitant par an par type de déchets

Source : rapport annuel 2025 du SYBERT et Modecom 2023 de l'Ademe.



COMMUNICATION

Faits marquants

UNE CHARTE GRAPHIQUE «POP»

Lancée lors de la cérémonie des vœux 2025, la nouvelle charte graphique du SYBERT vient redorer l'image des « déchets » : de rebuts, la plupart deviennent des ressources écologiques et financières, principalement grâce à :

- ▶ des couleurs vives,
- ▶ des photos traitées en bichromie, comme les œuvres d'art d'Andy Warhol,
- ▶ des règles de mises en formes claires et symboliques.

Les nouveaux supports du syndicat bénéficient désormais de ce traitement de beauté, et les anciens sont mis à jour au fur à mesure.

UNE JOURNÉE PORTES OUVERTES

Samedi 27 septembre 2025, la journée portes ouvertes a accueilli plus de 600 participants de 10h à 16h30. Le centre de tri, l'usine d'incinération et l'espace pédagogique n'ont pas désempé, avec des visites guidées par les agents du SYBERT. Ils ont ainsi sensibilisé de nombreux visiteurs, tous curieux de connaître le fonctionnement mystérieux du traitement des déchets. Des jeux ont su ravir les petits comme les grands : mini-pelle de chantier à conduire, fabrication de porte-clé en plastique recyclé, créations artistiques grâce à des matériaux de récupération, cuisine anti-gaspillage de cookies, etc. La prochaine édition devrait se tenir en 2027.



Nadine Dussaury
2^e Vice-présidente,
en charge de la communication

“

Cette nouvelle charte graphique s'inscrit dans une volonté de modernisation et de lisibilité de l'action publique en matière de gestion des déchets. Pensée comme un outil fonctionnel, elle simplifie le travail de communication en proposant des repères clairs pour la conception et l'harmonisation des supports, leur offrant un gain d'efficacité et de réactivité au service des habitants.

Enfin, de manière colorée et joyeuse, elle met en lumière le travail de tous les agents, dont l'engagement quotidien fait vivre le service public. En valorisant à la fois les lieux, les pratiques et les femmes et les hommes qui les portent, cette charte devient un véritable levier au service de la transition écologique et du lien avec les usagers.

PRÉVENTION

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a pour objectif de réduire la production de déchets des habitants d'un territoire à travers le développement de projets et de partenariats. Le PLPDMA 2020-2026 est le 3^e mené par le service Prévention.

3%

des dépenses de fonctionnement du SYBERT

soit :

631 246 €

Les différents axes de ce programme :

- 1 Promouvoir la consommation responsable (achat durable, « faire soi-même »).
- 2 Promouvoir l'utilisation de textiles sanitaires lavables (couches lavables et protections féminines).
- 3 Contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- 4 Augmenter la valorisation des déchets verts et des biodéchets.
- 5 Poursuivre la sensibilisation des publics.
- 6 Favoriser le recours à la réparation et au réemploi des objets.
- 7 Contribuer à mettre en place des contenants consignés pour la restauration.
- 8 Structurer les opérations de ramassage de déchets.



1%

des dépenses de fonctionnement du SYBERT

Facebook

2 053

abonnés
(+ 196 en 2025)

Instagram

111

abonnés
(+ 111 en 2025)

Chaîne YouTube

2 722

abonnés
(+ 176 en 2025)

PRÉVENTION

LA VAISSELLE RÉUTILISABLE « COMTOIS, RENDS-MOI ! »

Le dispositif « Comtois, Rends-moi ! » consiste en un service de location et de lavage d'une flotte mutualisée de vaisselle réemployable, pour les organisateurs d'événements. Il est mis en place par le syndicat de traitement des déchets du Haut Doubs (PREVAL) et le Pôle de coopération économique du Haut Doubs (YAKA), avec le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du département du Doubs, de l'Ademe et de CITEO.

La participation du SYBERT au projet a permis à 20 organisateurs d'événements situés sur le territoire de bénéficier de tarifs préférentiels.

61 620
contenants loués
(gobelets 30 et 50 cl,
plateau-repas, barquettes)

OPÉRATION DE PRESSAGE DE POMMES

En 2025, 4 opérations de pressage de pommes issues des vergers et jardins des habitants ont été organisées à Tarcenay-Foucherans, Devecey, Dannemarie-sur-Crête et au Musée des Maisons comtoises de Nancray. Le jus de fruits produit a été réparti à parts égales entre les habitants participants et la Banque Alimentaire. Au total, 10 tonnes de pommes ont été collectées, et 1650 poches de 3 litres produites.

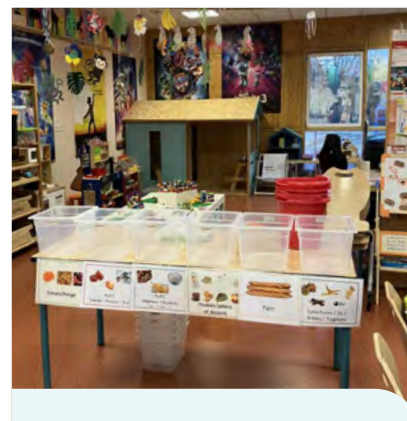
L'expérience, lancée en 2024, est menée par le SYBERT, en collaboration avec la Banque Alimentaire et Grand Besançon Métropole.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Depuis 2022, 15 restaurants scolaires ont profité d'un accompagnement du syndicat pour lutter contre le gaspillage alimentaire. En moyenne, ce dernier a diminué de 32,7 %, soit près de 10,2 tonnes évitées pour une année complète ! Des pesées annuelles montrent que les mesures mises en place continuent d'être respectées.

En 2025, 14 nouveaux sites sont accompagnés sur tout le territoire, avec une baisse qui oscille entre 48,9 et 120,7 g par convive et par repas.

Le restaurant scolaire de Torpes a brillé par ses résultats exceptionnels pour l'année scolaire 2024-2025 : grâce à l'engagement de toutes les parties prenantes (salariés, élèves, etc.), le gaspillage alimentaire a été réduit de 53 %, passant de 1240 kg à 581 kg par an !



10,2 tonnes
de gaspillage alimentaire évitées



CAMPAGNE « EN BOÎTE LE PLAT »

Dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) CITEO sur la consigne des contenants pour la restauration à emporter, le syndicat a soutenu le projet « En Boîte Le Plat » porté par l'association Zéro Déchet Besançon.

L'objectif est de mettre à disposition des professionnels de la restauration des contenants réutilisables pour la vente à emporter. Les contenants sont consignés afin d'inciter les consommateurs à les rapporter, et ce, dans n'importe lequel des établissements membres du réseau à Besançon.

Une campagne de promotion a été lancée à l'été 2025 avec un jeu-concours.

SUBVENTION À L'ACHAT DE PROTECTIONS HYGIÉNIQUES LAVABLES

Depuis 2022, les personnes concernées peuvent, sur remise d'une facture ou d'une preuve d'achat de protections hygiéniques lavables (culottes menstruelles, coupes menstruelles, serviettes hygiéniques lavables), recevoir une subvention à hauteur de 50 % du prix d'achat, plafonné à 50 €. En 2025, 73 dossiers ont été traités, pour un coût de 2 486 €.

Les résultats du questionnaire de satisfaction adressé 3 mois après l'achat sont sans équivoque : 24 % des demandeuses attestent être passées à l'achat pour la première fois grâce à l'offre du SYBERT.



73
demandes
de subventions

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE : CE2-CM2

Les interventions scolaires à destination des CE2-CM2 se répartissent sur l'ensemble du territoire. Deux thématiques ont été proposées : le gaspillage alimentaire et le réemploi-réparation. Pour chacune, la première séance traite du cycle des déchets (collecte et recyclage). 51 classes ont été sensibilisées en 2025, soit près de 1 207 enfants.



29
crèches
fonctionnent quotidiennement
en couches lavables

PROMOTION DES COUCHES LAVABLES Volet professionnels

29 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ont bénéficié de l'accompagnement du SYBERT et fonctionnent désormais quotidiennement en changes lavables.

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets (SERD), le SYBERT a organisé la 4^e édition de la Fête du Réemploi et de la Réparation le dimanche 23 novembre 2025. La salle polyvalente de Lantenne-Vertière a accueilli près de 400 visiteurs autour d'une « gratifieria », un espace de gratuité offrant une seconde vie aux objets donnés par les habitants.

En parallèle, 11 partenaires et acteurs locaux étaient présents avec pour programme : ateliers « faire soi-même », présentation de pratiques zéro déchet, conseils d'entretien et de réparation de vélos, diagnostics informatiques, réparation de cuir et textiles, présentation de la recyclerie de Marnay...



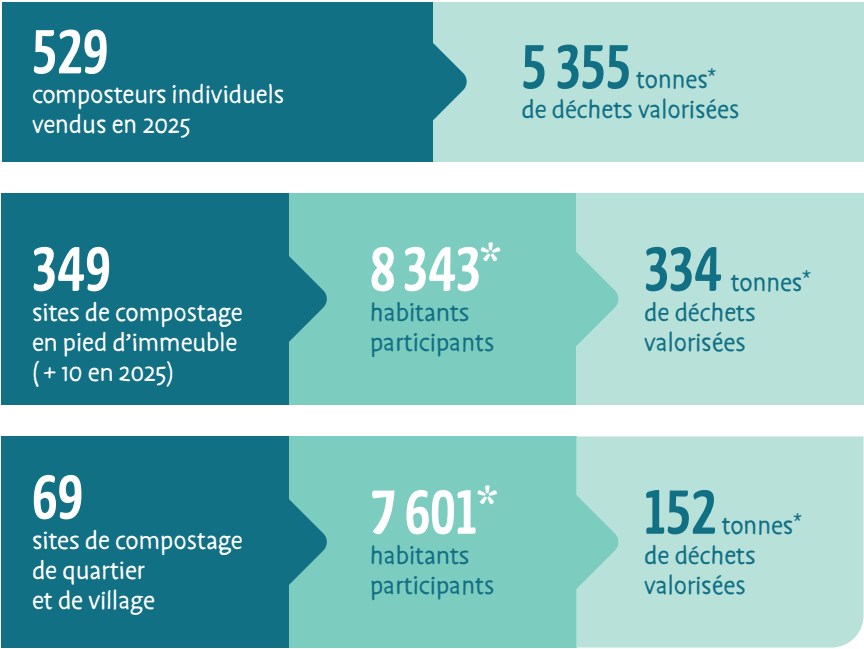
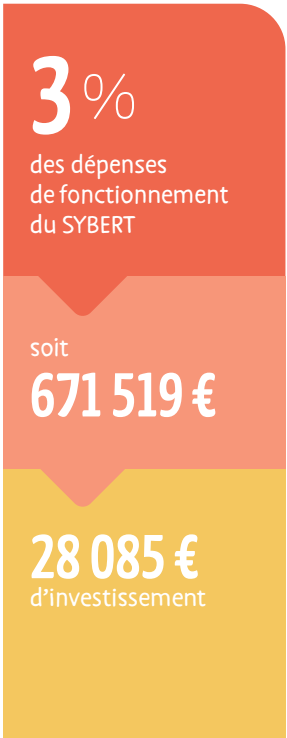
ANIMATIONS ESPACE PÉDAGOGIQUE

Depuis septembre 2025, au moins 6 animations par mois ont lieu à l'espace pédagogique dont des visites immersives du centre de tri, et des activités zéro déchet : fabrication de produits ménagers naturels, cuisine anti-gaspillage, réparation textile, mini-jeux pour enfants... Tout est gratuit, accessible à tous dès 8 ans.

6
animations/mois
gratuites et ouvertes à tous

VALORISATION ORGANIQUE

Le compostage est une pratique ancienne et bien ancrée dans le territoire. Plusieurs solutions de compostage de proximité existent pour toutes les typologies d'habitat.



*On estime que le compostage permet de détourner 70 kg/hab/an de biodéchets en habitat individuel, 40 kg/hab/an en pied d'immeuble et par lombricomposteur, ainsi que 20 kg/hab/an en chalet de compostage ou autre site de compostage de proximité (données ADEME).

Faits marquants

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

- 529 composteurs individuels vendus lors de 13 sessions de ventes.
- 221 composteurs vendus par la CCLL, la CCVM, Novillars et Pouilley-les-Vignes à leurs administrés.
- 12 habitants formés au lombricompostage lors de 2 sessions de vente-formation.
- 18 habitants formés aux bons gestes du compostage individuel lors de 3 sessions (sur 5 dates proposées) de formation.

FILIÈRE AGRICOLE DE CO-COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS

Le SYBERT a poursuivi le développement de la filière agricole de valorisation des déchets verts par co-compostage avec la profession agricole (principalement des éleveurs). 35 agriculteurs partenaires de la filière (chiffre stable dans le temps qui nécessite néanmoins un renouvellement constant) ont permis de valoriser 12 400 tonnes de déchets verts au champ, soit 75 % du tonnage total de déchets verts apportés en éco-centre (en baisse de 5 % par rapport à 2024).

COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE (CPI)

- 9 nouveaux sites de CPI ont été accompagnés dans leur installation.
- 7 copropriétés de moins de 10 logements ont bénéficié de la fourniture gratuite de composteurs (sans accompagnement).
- 6 sites de CPI ont été fermés par manque de référents bénévoles principalement.
- 52 bacs ont été renouvelés dans 29 copropriétés.
- 15 habitants sont devenus référents composteur lors de 3 sessions de formation.

APPROVISIONNEMENT DES SITES EN BROyat

En 2025, la production de broyat de bois à partir des déchets verts collectés sur l'éco-centre de Thise a été pérennisée ; une partie du broyat est mise à disposition du prestataire et des référents bénévoles pour l'approvisionnement des sites de CPI.

COMPOSTAGE COLLECTIF, DE QUARTIER OU DE VILLAGE

- 74 foyers se sont inscrits à un des 6 nouveaux sites de compostage collectif ouverts en 2025 :
- rue de Bourgogne à Besançon
 - rue de Rodin à Besançon
 - Dannemarie-sur-Crête
 - École-Valentin (2ème site)
 - Montferrand-le-Château
 - Serre-les-Sapins

Au total, 69 sites de compostage de quartier ou de village sont en fonctionnement sur le territoire du SYBERT. On estime que plus de 4400 foyers utilisent aujourd'hui ces dispositifs de compostage collectif de proximité.

BROYAGE DE PROXIMITÉ

Dans l'optique de limiter les trajets en éco-centres et/ou de bénéficier de broyat de bois, 20 opérations de broyage ont été réalisées sur 8 communes éloignées des éco-centres pour environ 564 tonnes de déchets verts broyées.



ÉCO-CENTRE

Les 16 éco-centres du SYBERT sont accessibles à tous les habitants du territoire grâce à un badge d'accès. 52 521 tonnes de déchets ont été déposées en éco-centres en 2025, soit une augmentation de 1,4 % par rapport à 2024. Le nombre de visites a quant à lui augmenté de 1,25 %.

Faits marquants

- Renouvellement complet des dispositifs de contrôle des accès : bornes d'identification, barrières d'entrée et de sortie, éléments de sécurisation (radars ultrasoniques, boucles inductives au sol...).
- Attribution du marché global de prise en charge et traitement des déchets apportés par les usagers sur les éco-centres gérés par le SYBERT avec une mise en service au 1^{er} janvier 2026.
- Première année complète d'exploitation des éco-centres avec la REP PMCB : plus de 6 400 t détournées .
- Signature du contrat type avec l'éco-organisme FRP permettant d'intégrer la REP pneumatiques.
- Mise en place, sur 14 éco-centres, d'une solution de collecte et de traitement des bouteilles de protoxyde d'azote.
- Poursuite de l'informatisation des éco-centres : 2 sites nouvellement raccordés.
- Démarrage des travaux en juin de l'éco-centre d'Ornans, dont ceux de terrassement et de génie civil.



Yannick Poujet
conseiller syndical délégué,
en charge des éco-centres

Enfin ! La construction du nouvel éco-centre situé à Ornans a commencé. C'est une étape décisive pour la ville et sa région.

Cet éco-centre sert, bien entendu, dans un premier temps à remplacer l'ancienne déchèterie devenue obsolète.

D'autre part, cette nouvelle installation se veut ambitieuse.

Ambitieuse dans son implantation pour se fondre le plus possible dans les paysages magnifiques de la vallée de Courbet.

Ambitieuse dans son fonctionnement en utilisant des nouvelles techniques pour faciliter les dépôts par les usagers.

Ambitieuse dans sa conception pour sensibiliser au devenir des déchets, en particulier pour l'économie circulaire et les gestes durables.

Elaboré de façon collaborative pour offrir un avenir plus propre au territoire d'Ornans, nous espérons, nous élus du SYBERT, que ce futur éco-centre répondra aux attentes.

TYPE	REPRENEUR(S)	VALORISATION(S)	EXEMPLE DE 2 ^{NDE} VIE
DÉCHETS VERTS 16 452 t	> Agriculteurs locaux (plusieurs champs) • 25 > C2T • Collecte, transport et traitement • Besançon • 25	ORGANIQUE	> Co-compostage de proximité > Broyage puis compostage industriel
GRAVATS INERTES 10 484 t	> C2T • Collecte, transport et traitement • Besançon • 25	STOCKAGE	> Remblaiement carrière Port-Lesney • 39
RÉEMPLOI (textile compris) 1 177 t	> Association TRI • Quingey • 25 > Emmaüs • Besançon • 25 > Emmaüs • Ornans • 25	RÉEMPLOI	> Revente aux particuliers à des prix solidaires
FLUX MULTI-REP BOIS (bois de charpente, ossature, plancher, OSB, mobilier en bois, établi, tréteaux, cabanon...) 4 837 t	> Valobat (éco-organisme)	MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE	> Panneaux de particules ou énergies
RÉSIDUS DE CHANTIER 3 073 t	> BBCI Bonnefoy Beton Carrieres Industries • Mont-Ronds • 39	MATIÈRE, PUIS ÉNERGÉTIQUE	> CSR puis énergies
BOIS 1 215 t	> C2T Collecte, transport et traitement • Besançon • 25		> Recyclage (panneaux de particules) ou énergies
DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA, mobilier) 2 815 t	> Éco-maison (éco-organisme)	MATIÈRE, ÉNERGÉTIQUE OU RÉEMPLOI	> Énergies, bois, CSR, mousses, ferrailles, plastiques...
ENCOMBRANTS INCINÉRABLES 2 570 t	> UVE du SYBERT • Besançon • 25	ÉNERGÉTIQUE	> Énergies
FERRAILLE 2 043 t	> Doubs Recyclage • Devecey • 25	MATIÈRE	> Aciéries françaises ou européennes, affineurs et fondeurs
PAPIERS/CARTONS 1 635 t	> Gemdoub • Novillars • 25		> Cartons
ENCOMBRANTS VALORISABLES 1 352 t	> ITM du SYBERT • Besançon • 25		> Tri, massification puis expédition vers filières de traitement
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES (DEEE ou D3E) • 1 815 t	> Éco-system (éco-organisme)	MULTIPLE	Chaque D3E a sa propre valorisation

Tous les types de déchets reçus en éco-centre ne sont pas indiqués, seuls les principaux sont ici-présents. Les opérations de valorisation de matières nécessitent plusieurs traitements et les repreneurs indiqués n'en sont qu'un maillon, et non pas toujours le bout de la chaîne.

TRI & VALORISATION MATIÈRE



Situé à Besançon, entre les quartiers de Planoise et des Tilleroyes, le centre de tri du SYBERT trie tous les déchets ménagers recyclables (DMR) apportés par les communautés adhérentes (emballages et papiers). Son exploitation est réalisée, pour grande partie, en régie.

TYPE		REPRENEUR		VALORISATION		EXEMPLE DE 2 ^{NDE} VIE
PAPIERS 4 901 t	>	149 km	Norske Skog Golbey • 88	>	MATIÈRE	> Papier journal
	>	12 km	Gemdoubs Novillars • 25	>		> Papier pour cartons ondulés
	>	313 km	SAICA Nogent-sur-Seine • 10	>		> Papier pour cartons ondulés
CARTONS 3 741 t	>	12 km	Gemdoubs Novillars • 25	>		> Cartons
EMBALLAGES LIQUIDES ALIMENTAIRES (ELA) 202 t	>	142 km	REVIPAC Laval-Sur-Vologne • 88	>		> Carton > papier toilette ou essuie-tout • Plastique > stylos
FLACONS, POTS ET BARQUETTES EN PLASTIQUE 1 528 t	>	100 km	VALORPLAST Sainte-Marie-de-la-Blanche • 21	>		> Bouteilles et flacons en plastique, tubes et tuyaux
	>	100 km	CITEO (éco-organisme) Ruffey-lès-Beaune • 21	>		
FILMS PLASTIQUES 282 t	>	100 km	CITEO (éco-organisme) Chalons-en-Champagne • 51	>		> Usine de surtri
EMBALLAGES MÉTALLIQUES 466 t	>	326 km	ARCELOR MITTAL Luxembourg	>		> Conserves, chariots, clés, etc.
	>	464 km	REGAL AFFIMET Compiègne • 60	>		> Automobiles, canettes, etc.
REFUS DE TRI 3 071 t	>	0,4 km	UVE du SYBERT Besançon • 25	>	ÉNERGÉTIQUE	> Énergies

Tous les types de déchets reçus au centre de tri ne sont pas indiqués, seuls les principaux sont ici-présents. Les opérations de valorisation de matières nécessitent plusieurs traitements et les repreneurs indiqués n'en sont qu'un maillon, et non pas toujours le bout de la chaîne.

Faits marquants

- Mise en œuvre au 2nd semestre du FireRover, unité de détection et d'extinction incendie spécifique aux industries de traitement des déchets. Opérationnel depuis novembre 2025, il protège la zone d'apport des déchets grâce à une télésurveillance 24h/24, associée à un moyen d'extinction piloté à distance. Il assure ainsi une plus grande sécurité vis-à-vis du risque incendie.
- Réalisation de travaux sur le centre de tri avec des modifications apportées au process se traduisant en particulier par le changement de deux tris optiques. Ces travaux permettent de faire évoluer les standards de plastiques produits au centre de tri et renforcer les tonnages de plastiques valorisés.

64,6
kg/hab/an de DMR
en moyenne



FireRover installé au centre de tri.

	Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole (GBM)	Communauté de communes Loue Lison (CCLL)	Communauté de communes du Val Marnaysien (CCVM)
TONNAGE DE DMR hors refus de tri	65,2 kg/hab/an	62 kg/hab/an	57,7 kg/hab/an
TONNAGE REFUS DE TRI	16,23 kg/hab/an	13,7 kg/hab/an	7,16 kg/hab/an

19%

des dépenses de fonctionnement du SYBERT

soit
3 321 928 €

1 660 810 €
d'investissement

LES TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI...

En juin 2025, le centre de tri des déchets ménagers recyclables du syndicat, situé rue Albert Einstein à Besançon, a bénéficié de travaux de modernisation importants afin d'améliorer la captation des emballages en plastique rigide pour en assurer une meilleure valorisation matière.

La loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) et le décret 3R (Réduction, Réemploi-réutilisation et Recyclage) fixent à l'échelle nationale des objectifs ambitieux de recyclage des déchets ménagers. Avec une valorisation matière observée sur les plastiques de 26 % à l'échelle nationale en 2024 (CITEO) pour un objectif de 55 % à l'horizon 2030, les efforts à produire sont importants.

Les actions mises en œuvre pour concourir à ces objectifs reposent notamment sur l'accompagnement à la modernisation des centres de tri et une évolution des standards plastiques produits.

Les travaux réalisés par le SYBERT en juin 2025 s'inscrivent dans ce contexte. Ils ont bénéficié d'une subvention de la part de l'éco-organisme CITEO et ont conduit à remplacer deux des trois trieurs optiques du site, ainsi qu'à différentes modifications du process, notamment sur la partie permettant le tri des plastiques.

1,4 M€ HT investis



À l'issue des travaux, ce sont deux nouveaux flux de plastiques mis en place : les flux de développement rigide et souple qui – conditionnés sous forme de balles – seront ensuite acheminés vers des unités industrielles de surtri qui permettront de séparer les différents plastiques présents dans ces flux.

À présent, davantage de déchets plastiques sont valorisés, y compris certains types d'emballage qui ne pouvaient pas l'être auparavant, telles que les barquettes operculées.

-13% d'erreur de tri

Des prélèvements réguliers réalisés sur les apports de déchets ménagers recyclables permettent d'avoir une photographie représentative du contenu des déchets livrés au centre de tri.

L'analyse de ces prélèvements montrent au second semestre un niveau d'erreur de tri représentant 20 % des apports, soit une baisse notable par rapport au premier semestre où les erreurs de tri représentaient 33 % des apports.

Ce recul est lié aux travaux de modernisation du centre de tri mais aussi aux actions conduites par les collectivités adhérentes du SYBERT pour lutter contre les erreurs de tri.



... ET LES ERREURS DE TRI

Les déchets ménagers recyclables que les usagers déposent dans le bac jaune doivent être uniquement constitués des emballages ménagers et des papiers. Tout le reste sera considéré comme une erreur de tri.

Les erreurs de tri sont principalement constituées de sacs fermés d'ordures ménagères qui auraient dû être déposés par les usagers dans le bac gris.

On y retrouve également des déchets dangereux (équipements électriques et électroniques, protoxydes d'azote, déchets issus des activités de soins à risque infectieux...) dont certains en augmentation constante.

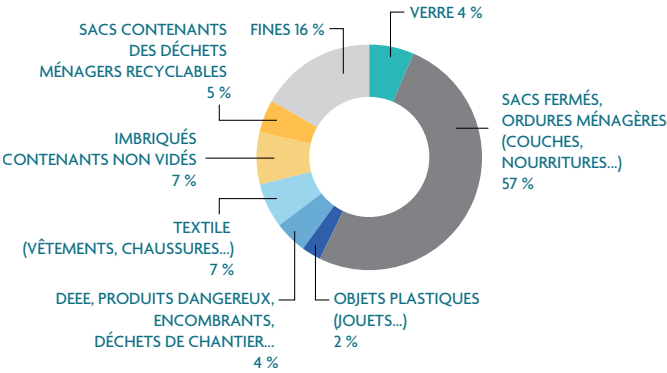
C'est notamment le cas des bouteilles de protoxyde d'azote avec 2025 bouteilles envoyées vers des filières de traitement spécifique, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2024.

Ce type d'erreurs de tri représente des risques sécuritaires et sanitaires importants pour les agents (piqûres, coupures, brûlures...) et pour l'installation (risque incendie).

La somme de toutes ces erreurs coûte financièrement à la collectivité et *in fine* pour partie à l'utilisateur.



MATIÈRES CONTENUES DANS LES ERREURS DE TRI ENTRANTES



Campagne de sensibilisation grand public lancée en juin 2025 par la Direction Gestion des Déchets de la communauté urbaine du Grand Besançon Métropole

INSTALLATION DE TRI-MASSIFICATION

Cette installation est exploitée en régie et permet le tri des encombrants issus des éco-centres et la massification des déchets triés. Elle a également en charge le conditionnement de certains déchets (cartons, polystyrène) et des activités de transports de bennes pour le service éco-centre. Enfin, c'est cette installation qui réalise les chargements des matières triées au départ du Pôle de Valorisation des Déchet (PVD).

Faits marquants

La mise en place des nouvelles REP en éco-centres (notamment PMCB) a conduit à une évolution des quantités et types de déchets entrants, notamment la multiplication par deux des tonnages de bois et des pneus non-jantés.

L'ITM a repris début 2025 le transport des bennes incinérables en régie.

Un tassage des bennes incinérables, cartons et pneus a été mis en place sur l'éco-centre de Besançon-Tilleroies de manière quotidienne, permettant de réduire notablement les enlèvements de bennes commandés par le service éco-centre (gain financier).

4%
des dépenses
de fonctionnement
du SYBERT

soit
929 153 €

151 813 €
d'investissement

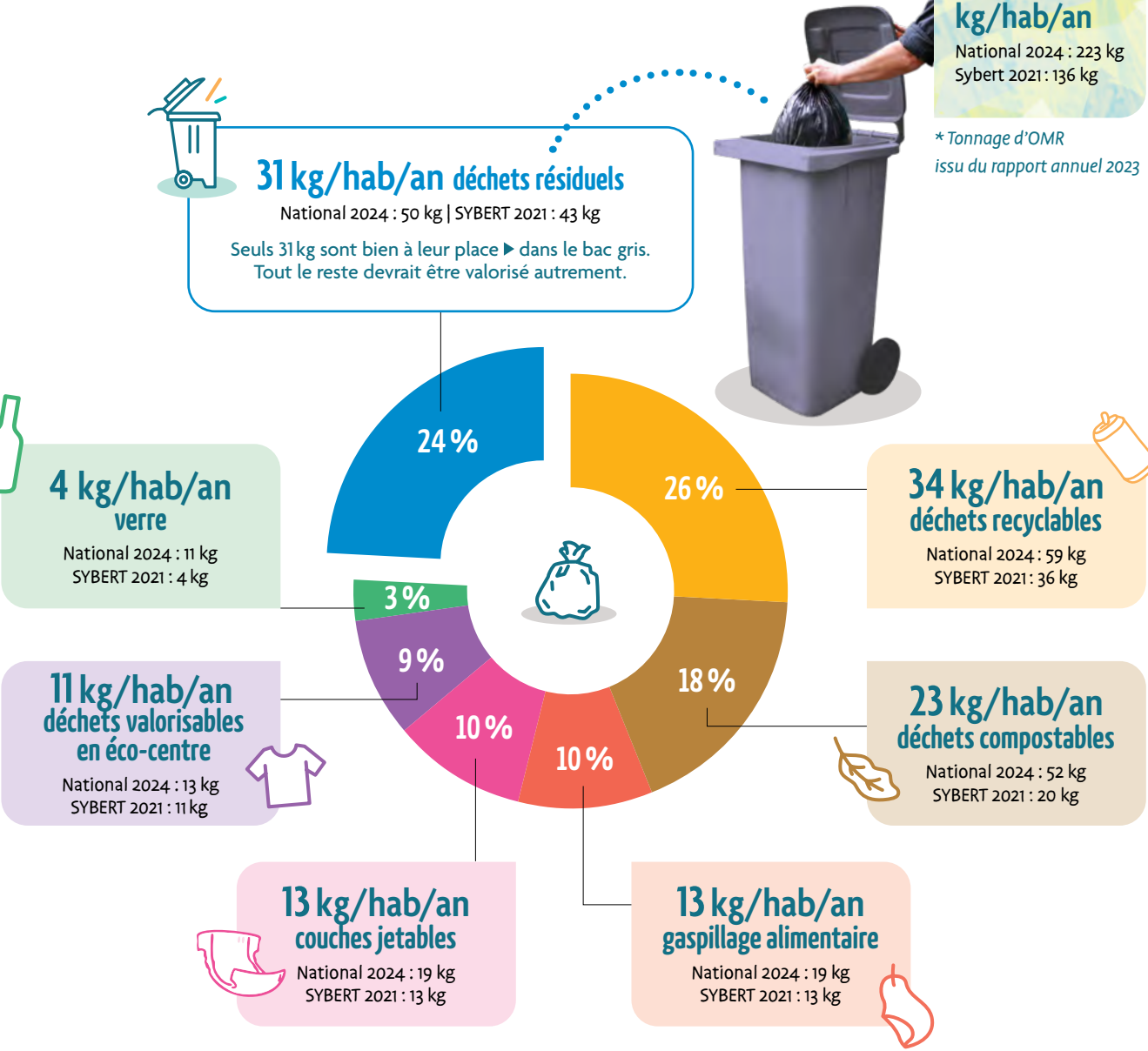
11 392 t
d'encombrants, de verre
et de cartons ont été traités

TYPE	REPRENEUR	VALORISATION(S)	EXEMPLE DE 2 ^{NDE} VIE
CARTON 1 680 t	> 12 km Gemdoub Novillars • 25	MATIÈRE	> Cartons
VERRE 8 262 t	> 100 km Verrali Chalons-en-Champagne • 71		> Verre recyclé
MÉTAUX 154 t	> 3 km Eska Derichbourg Environnement Franois • 25		> Métaux recyclés
PNEUS 104 t	> 41 km Alpha recyclage Franche-Comté Saint-Vit • 25	MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE	> Pneus d'occasion, solution drainante pour les travaux publics et/ou énergies
SOUCHES D'ARBRE 319 t	> 100 km Bourgogne Recyclage Ruffey-les-Beaunes • 21	ORGANIQUE	> Compost et broyat
TRONCS D'ARBRE 144 t	> 12 km Gemdoub Novillars • 25	ÉNERGÉTIQUE	> Énergies
INCINÉRABLES 331 t	> 0,4 km UVE du SYBERT Besançon • 25		
BOIS 302 t	> 16 km Doubs Recyclage Devecey • 25		

Tous les types de déchets reçus à l'ITM ne sont pas indiqués, seuls les principaux sont ici-présents. Les opérations de valorisation de matières nécessitent plusieurs traitements et les repreneurs indiqués n'en sont qu'un maillon, et non pas toujours le bout de la chaîne.

Contenu moyen d'un bac gris en 2024

Source : Modecom SYBERT 2024



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Le SYBERT dispose d'une unité de valorisation énergétique (UVE), construite en 1971 par la Ville de Besançon et transférée au SYBERT en 2004. Par arrêté préfectoral, sa capacité est de 42 000 t/an de déchets résiduels et de 3 000 t/an de boues de la station d'épuration de Besançon-Port-Douvot.

SURVEILLANCE DES REJETS ET DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) effectue au moins une inspection annuelle de l'unité de valorisation énergétique. En 2025, cette inspection a eu lieu le 14 octobre et a porté sur des rejets aqueux et des risques accidentels au sein de l'installation.

En complément d'analyses en continu, les rejets atmosphériques de l'UVE font l'objet de mesures ponctuelles, assurées par un organisme extérieur. Ces mesures ont été réalisées le 12 juin et le 25 septembre 2025 dans le cadre d'un contrôle inopiné.

Lors de ces contrôles ponctuels, toutes les mesures réalisées se sont avérées conformes à la législation en vigueur.

Faits marquants 2025

- Fin des travaux d'optimisation de la ligne pour le passage à un seul arrêt technique par an.
- Lancement d'une réflexion prospective sur l'avenir de l'unité de valorisation énergétique.
- Sensibilisation des collecteurs de déchets aux risques d'explosions de bonbonnes de protoxyde d'azote à l'intérieur du four.



29%
des dépenses
de fonctionnement
du SYBERT

soit :
6 625 540 €

3 017 068 €
d'investissement

Quantités de chaleur & d'électricité produites

La chaleur dégagée par la combustion des déchets est valorisée sous forme de vapeur délivrée au réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts-du-Chazal. L'énergie produite par l'UVE couvre environ 30 % des besoins annuels du réseau. Cette vapeur permet également, via une turbine, la production d'électricité, auto-consommée pour les besoins propres de l'unité ou vendue sur le réseau public.

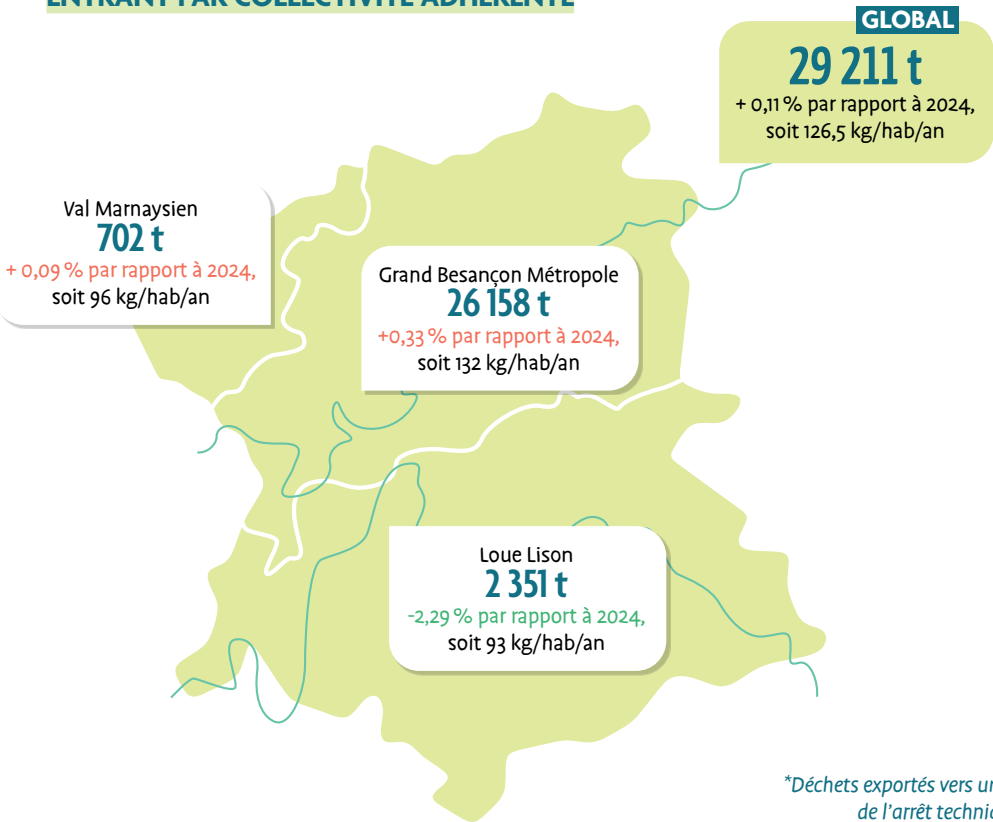
66 255 MWh
thermiques valorisés,
soit l'équivalent de
la consommation annuelle
en chauffage et eau chaude sanitaire
de près de 9 500 logements de 70 m²



4 761 MWh
électriques produits,
soit l'équivalent de la consommation
électrique annuelle de près de 1 200 logements
Source : ADEME • EDF



TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) ENTRANT PAR COLLECTIVITÉ ADHÉRENTE



29 211 t
Ordures ménagères
résiduelles

+ 3 563 t
Erreurs de tri

+ 3 071 t
Incinérables issus des
éco-centres et de l'ITM

+ 2 962 t
Déchets non ménagers

+ 347 t
Dépannages
d'installations voisines

+ 333 t
Reliquat balles année
précédente

+ 2 t
Résorption
du stock en fosse

- 1 669 t
Déchets exportés*

37 820 t
traitées

+ 176 t
de boues de la station
de Port Douvot

*Déchets exportés vers une autre installation de traitement, au cours de l'arrêt technique annuel programmé de l'UVE (avril 2025).

Les trois axes sur lesquels le SYBERT travaille au cours du mandat 2020-2026

- Diminution des déchets.
- Réduction de l'empreinte carbone.
- Maîtrise des coûts.

Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
CCLL	Communauté de communes Loue Lison
CCVM	Communauté de communes Val Marnaysien
CSR	Combustibles solides de récupération
DEEE	Déchets d'équipement électrique ou électronique
DMR	Déchets ménagers résiduels
GBM	Grand Besançon Métropole
ITM	Installation de tri-massification
Modecom	Mode de caractérisation des ordures ménagères
OMR	Ordures ménagères résiduelles
PLPDMA	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PMCB	Produits et matériaux de construction du bâtiment
PVD	Pôle de valorisation des déchets
REP	Responsabilités élargies des producteurs
SYBERT	Syndicat de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets
TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes
UVE	Unité de valorisation énergétique

2026 SE TRADUIRA PAR...

- 1 Des études sur le devenir (schéma directeur) et l'exploitation de l'usine d'incinération (renouvellement du contrat).
- 2 L'inauguration de l'éco-centre d'Ornans.
- 3 La mise en œuvre d'horaires spécifiques en éco-centre pour sécuriser les sites lors de périodes de fortes chaleurs.
- 4 Le renforcement du système d'aspiration des films sur le centre de tri.
- 5 La mise en service de panneaux photovoltaïques sur la plateforme des mâchefers.
- 6 La fiabilisation et modernisation du traitement des déchets verts.
- 7 La consolidation du service de broyage de proximité auprès des communes.
- 8 La mise en place d'actions pour diminuer durablement le nombre d'accidents du travail.
- 9 Le bilan du PLPDMA en cours puis l'élaboration du PLPDMA 2026-2032 avec les partenaires locaux et les nouveaux élus.
- 10 Le déploiement d'un nouveau site internet.





sybert.fr

contact@sybert.fr • 03 81 21 15 60

4, rue Gabriel Plançon La City

25 043 Besançon Cedex



Soutenu par

